

Orne

L'exclusion du prof violent confirmée



Cet enseignant de La Ferté-Macé s'était emporté un peu trop violemment contre un élève de première, en 2015.

Justice

Le 14 septembre 2015, quelques jours après la rentrée des classes, ce professeur d'économie au lycée des Andaines, à La Ferté-Macé, s'était emporté un peu trop violemment contre un de ses élèves de première. Au dire de huit d'entre eux qui ont témoigné par la suite, il l'avait attrapé « **par le pull** » et l'avait renvoyé à sa place « **avec un coup de pied aux fesses** ».

Exclu six mois par le recteur

Les parents et ses confrères s'en sont émus et ont confirmé que l'enseignant avait tenu « **des propos à caractère discriminatoire et sexiste** ». Le recteur de l'académie de Caen l'avait donc exclu de ses fonctions pour une durée de six mois. Sollicité par le professeur, en 2016, le tribunal administratif de Caen avait confirmé la sanction au vu de « **la gravité des faits [...] et leur caractère répété, incompatibles avec l'exercice des fonctions d'enseignant** ». Après avoir échoué à faire annuler cette sanction devant la cour administrative d'appel de Nantes, ce dernier revenait en dernier recours devant le Conseil d'État en espérant se faire entendre. Il invoquait « **la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** ». Il soutenait que la sanction était hors de proportion avec les fautes commises et que « **ces faits étaient justifiés sur le fondement du droit de correction dont disposent les enseignants au titre de leur pouvoir disciplinaire sur les élèves** ». Les juges ont toutefois considéré que « **de telles instances ne peuvent être utilement invoquées pour critiquer la régularité d'une procédure administrative... La sanction retenue leur semble par ailleurs proportionnée à la gravité des fautes** ».

L'enseignant contractuel a depuis changé de profession et de région.

Frédérique JOURDAA.